

DÉCONFINEMENT ET ORIENTATIONS PASTORALES

À compter du lundi 28 juin 2021, tout le Québec passera au palier vert et plusieurs restrictions seront levées. En conséquence, Monseigneur Christian Rodembourg, m.s.a, notre évêque, a approuvé les orientations pastorales qui suivent concernant la vie de notre Église diocésaine.

1. Les dispenses et autorisations accordées depuis le début de la pandémie seront révoquées à compter du 1^{er} août 2021. D'ici là, on veillera spécialement à inviter les fidèles à revenir à la sanctification du dimanche où, depuis la tradition apostolique, le mystère pascal est célébré et doit être observé. L'Eucharistie est un cadeau aux fidèles pour leur bien-être spirituel et leur relation avec Dieu et le prochain.
2. Lorsque les fidèles sont à leur place dans l'église et ne circulent pas, ils peuvent retirer leur couvre-visage.
3. Le nombre de fidèles durant la célébration des mariages et des funérailles à l'église sera porté à 250 personnes. Les fidèles devront demeurer à leur place et garder une distance de 2 mètres. Lors de la réception des condoléances, un roulement de 50 personnes est permis. Ces règles sont différentes pour les salons funéraires et les réceptions.
4. Le retour sur les lieux de travail devra se faire dans le respect de la distanciation physique.
5. Les activités privées dans une salle ou un lieu public intérieur seront autorisées avec un maximum de 25 personnes; le port du couvre-visage et la distance de 2 mètres devront être respectés.
6. À compter du 2 août 2021, le personnel de notre Centre diocésain sera de retour au travail pour vous accompagner dans vos projets et la reprise de l'ensemble de vos activités pastorales.
7. Je compte sur l'initiative de chaque milieu et de chaque équipe pastorale pour réactiver les diverses activités pastorales, spécialement les catéchèses de l'initiation chrétienne.
8. Au retour du congé de la fête du Travail, Mgr l'Évêque sera disponible pour la célébration des confirmations et des événements spéciaux. Si nécessaire, il délèguera un de ses collaborateurs. Il sera aussi disponible pour la visite des milieux paroissiaux qui a été interrompue au début de la pandémie. Merci de vous adresser à la secrétaire, Mme Nicole Bossinotte pour fixer l'horaire.
9. Le personnel pastoral est tenu d'observer les règles sanitaires en vigueur émises par la santé publique et d'établir un protocole connu par les divers intervenants et les fidèles.

Vu et approuvé par Mgr l'Évêque le 23 juin 2021.

Merci de votre collaboration.



Chanoine Denis Lépine, v.é.
Chancelier